

Votre contact

Jean-Eudes MARTIN

CAP MG

+33783946764

jeaneudes@capmg.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Le présent document (DER) a pour objet de vous communiquer des informations essentielles sur notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, ainsi que la réglementation applicable à notre profession. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel, les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale. Le DER doit vous être remis lors du premier rendez-vous, il doit être signé par vous, et pourra vous être communiqué lors de chaque mise à jour significative ou avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer plusieurs fois ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet.

VOTRE CONTACT

MARTIN Jean-Eudes

60 avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon

Téléphone : **07 83 94 67 64**
Email : **jeaneudes@capmg.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **CAP MG**
Adresse professionnelle : 60 avenue Raymond Poincaré 21000 Dijon
SIREN: 889 204 855 R.C.S. Dijon
NAF/APE : 6619B

Face à vous un professionnel qui s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires ;
- Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts ;
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
- S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
- Avoir recours si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le n° d'immatriculation 20 007 623. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/>

Membre de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (**CNCEF PATRIMOINE**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Conditions de fourniture des conseils en investissement :

CAP MG est susceptible de fournir des Conseils en Investissements Financiers (**CIF**) de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, CAP MG peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

N° ORIAS : N°20007623

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126

Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF/CGP	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Alderan	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenariat	Commissions d'entrée
Arkéa Reim	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenariat	Commissions d'entrée
Consultim	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenariat	Commissions d'entrée
CORUM AM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenariat	Commissions d'entrée
Eiffel Investment Group	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions de souscription et co

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Entrepreneur Invest	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions d'entrée et commissio
France Valley	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Rétrocessions de commissions d'entrée et commissio
Inter Gestion REIM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée
InterInvest	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée
Kyaneos AM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée
Normal Capital	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée
Nortia Invest	Plateforme de distribution	Convention de partenariat Distribution multi-supp	Rétrocessions de commissions de gestion, frais d'e
Perial AM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée
Sofidy	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée
Swiss Life AM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution Convention de partenar	Commissions d'entrée

ASSURANCE

Courtier

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier d'assurance ou de réassurance (**COA**).

CAP MG est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et susceptible de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1^o(c) du Code des assurances).

Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

CAP MG propose au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

De façon facultative, CAP MG est en mesure de proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux ses exigences et besoins.

CAP MG dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les clients ne seront pas induits en erreur quant au niveau de conseil qu'ils reçoivent, et que CAP MG leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier :
4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09
et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

N° ORIAS : N°20007623

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126

Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Mandataire intermédiaire d'assurance	2 000 000€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Ageas	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion
Cardif	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion
Generali Patrimoine	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion
Nortia	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion
SwissLife	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion
Vie Plus Suravenir	Compagnie d'assurance Plateforme patrimoniale	Convention de distribution	Commissions d'entrée et de gestion

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1

du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu>

ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

RÉMUNÉRATION

Mention des différents honoraires pratiqués :

Montant forfaitaire au titre de la restitution du bilan patrimonial initial.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par des entités avec lesquelles le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 60 avenue Raymond Poincaré 21000 Dijon

Par tel : 0783946764

Par mail : jeaneudes@capmg.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc....).

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :